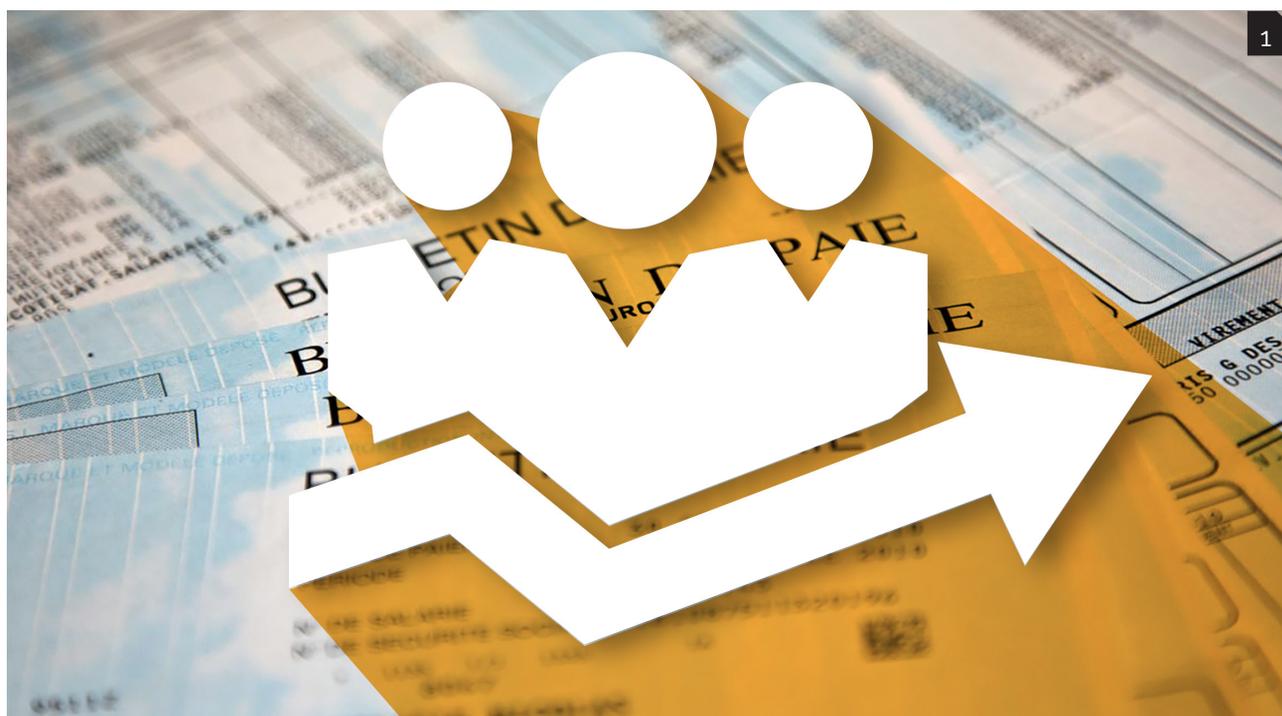


## AU SOMMAIRE

SALAIRES LIGÉRIENS	2
SEM AU COEUR DES ÉCHANGES	3
DIFFUSION DES SALAIRES	4
LOIRE FOREZ AGGLO. LIÉE À SEM	5
SEM LIÉE À MÉTROPOLÉ DE LYON	5
ECHANGES DANS SUD LOIRE	6

# OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE

## | La circulation des salaires dans la Loire |



Les territoires sont des lieux de création de richesse mais aussi de redistribution de la richesse produite. Le département de la Loire, territoire d'activités résidentielles et productives, crée de la richesse, génère de l'emploi et contribue ainsi à son attractivité. Chacune de ses intercommunalités, avec

ses spécificités économiques, joue son propre rôle dans un système plus global tout en jouant la carte de l'inter-territorialité. En effet, les déplacements domicile-travail sont à l'origine de nombreux flux entre EPCI, et au sein même des EPCI, ce qui n'est pas sans impact sur la création de richesse et sur sa

circulation ; la plus grande partie de la richesse des ménages (les deux tiers) provenant des salaires perçus en rémunération du travail. Suite à la publication éditée en partenariat avec l'Insee en février 2018, epures affine son analyse via l'étude des flux infra-EPCI.

# 20% DES SALAIRES LIGÉRIENS sont perçus en dehors de la Loire |

En 2013, les établissements du département de la Loire ont généré 5,4 milliards d'euros de salaires. **84 % de la masse salariale générée est détenue par les actifs qui travaillent et qui résident dans la Loire.** Ces salaires sont ainsi conservés sur le territoire. Sur ces 4,6 milliards d'euros, 1,1 milliard d'euros (soit 24 % des salaires) sont perçus par des salariés navetteurs\* d'un EPCI à un autre.

La masse salariale détenue par les résidents ligériens s'élève à

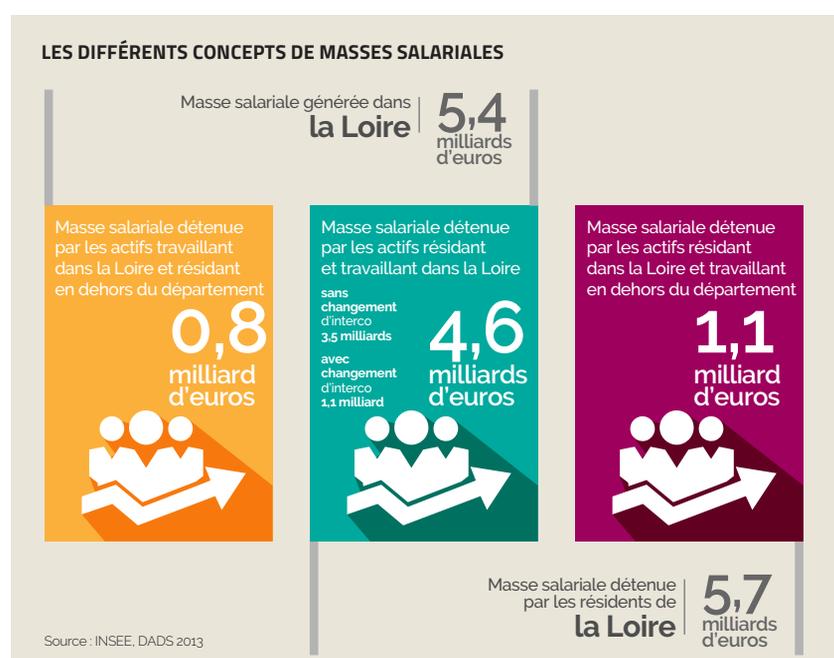
5,7 milliards d'euros, dont **20 % qui sont captés de l'extérieur (navetteurs actifs qui résident dans la Loire tout en travaillant en dehors)**. Parmi les salaires captés en 2013, plus de la moitié vient de la Métropole de Lyon, du Grand Paris et de la Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien (comprenant Tarare).

Ces salaires captés s'élèvent au total à 1,1 milliard d'euros en 2013 contre 800 millions d'euros de salaires diffusés (salaires d'actifs travaillant dans la Loire mais résidant en

dehors). Les principaux territoires de destination des salaires versés par des entreprises ligériennes à des salariés qui résident à l'extérieur sont la Haute-Loire et le Rhône.

La masse salariale détenue par les résidents présente donc, via le jeu des navetteurs, un excédent de 300 millions d'euros par rapport à celle que versent les établissements locaux.

\* Un navetteur est un actif qui a un emploi mais qui ne travaille pas sur son lieu de résidence



# SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE AU COEUR DES ÉCHANGES

dans le Sud de la Loire et la proche Haute-Loire

Le volume de masse salariale versé par les établissements situés dans Saint-Etienne Métropole ainsi que les nombreux échanges avec les territoires voisins montrent l'importance de la Métropole dans le système de circulation des richesses.

Les établissements de Saint-Étienne Métropole versent au total 3,5 milliards d'euros de salaires soit 65% de la masse salariale versée dans le Département. La masse salariale détenue par les actifs résidant et travaillant dans la métropole stéphanoise (2.3 milliards d'euros) représente 66 % des salaires versés par les entreprises de la Métropole et 78 % des salaires perçus par les résidents. Saint-Etienne Métropole, pôle d'emplois, génère davantage de masse salariale qu'il n'en détient.

Sur les 1,2 milliards d'euros de salaires versés aux navetteurs qui travaillent dans la Métropole de Saint-Etienne, 333 millions d'euros concernent des résidents Loire forez agglomération, 179 millions d'euros des résidents de Forez-Est, 57 millions d'euros des résidents des Monts du Pilat. Les salaires qui sortent de la Loire sont détenus en grande majorité par des actifs résidant dans la Haute-Loire (224 millions d'euros) et, dans une moindre mesure, la Métropole de Lyon (103 millions d'euros). Les autres territoires qui bénéficient de ces flux

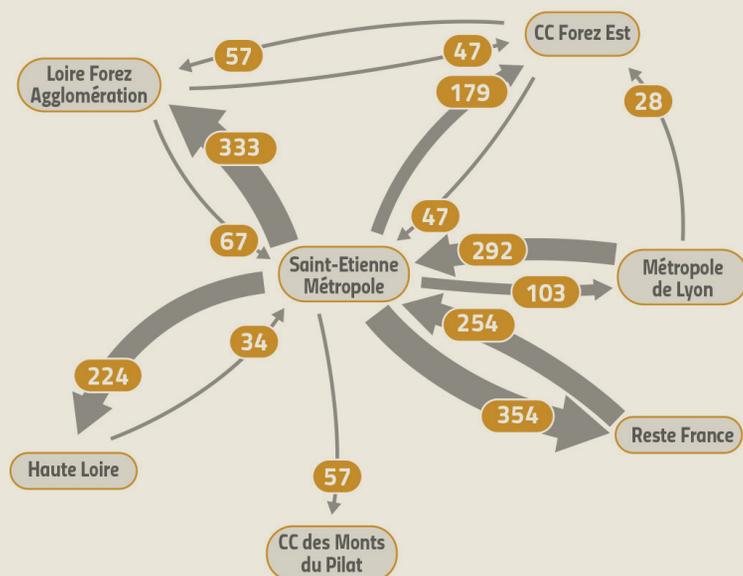
sont, à part équivalente, l'Isère, la Saône-et-Loire et la région parisienne.

Sur les 0,7 milliard d'euros de salaires perçus par les navetteurs qui résident dans la Métropole de Saint-Etienne, seulement 114 millions d'euros émanent d'entreprises ligériennes (67 millions

d'euros de Loire Forez agglomération et 47 millions d'euros de Forez Est). Le reste provient principalement d'entreprises lyonnaises (292 millions d'euros) et, dans une moindre mesure, d'entreprises situées en Haute-Loire, dans l'Isère ou la région parisienne.

## CIRCULATION DES SALAIRES INTER-EPCI (EN MILLIONS D'EUROS PAR AN)

Clef de lecture : les établissements situés sur Saint-Etienne Métropole versent 333 millions d'euros à des navetteurs en provenance de Loire Forez Agglomération



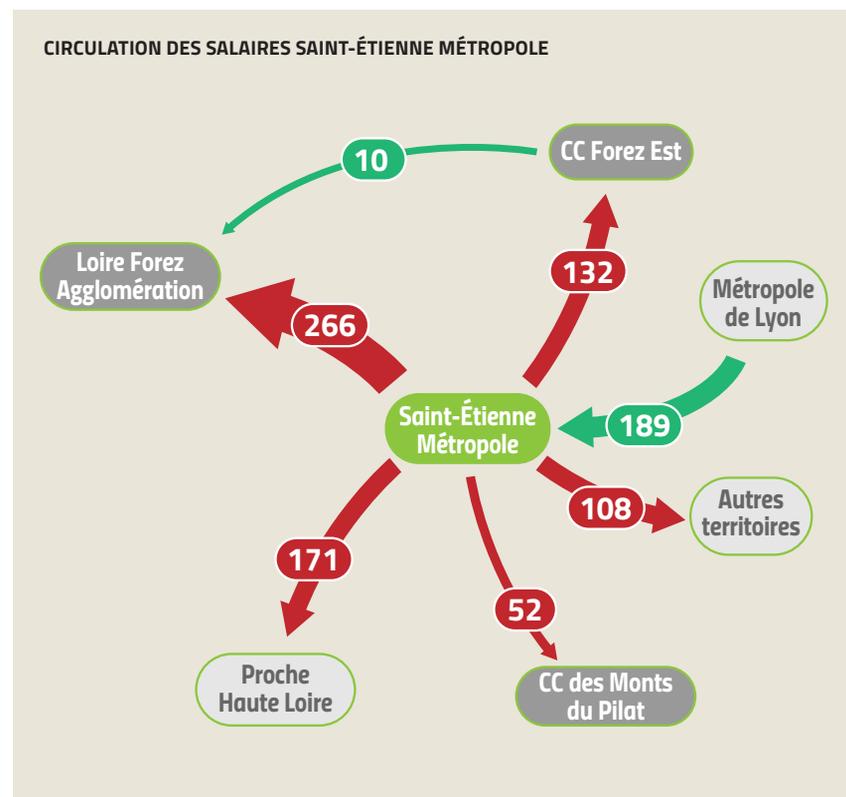
Attention : ne sont représentées que les circulations de masse salariale supérieure à 25 millions d'euros

# UNE DIFFUSION DES SALAIRES

## | soutenue par l'activité économique générée au sein de Saint-Étienne Métropole |

La balance stéphanoise (rapport entre les masses salariales entrantes et les masses salariales sortantes) est négative vis-vis de tous les territoires, à l'exception de la Métropole de Lyon. Saint-Étienne Métropole diffuse très largement les salaires de ses entreprises au sein du Sud Loire et de la proche Haute-Loire grâce à l'activité économique qu'elles génèrent.

Au-delà de leurs liens avec Saint-Étienne Métropole, Loire Forez agglomération et la Communauté de communes de Forez-Est sont également interconnectées. Le volume des salaires versés en direction de Loire Forez agglomération par la Communauté de Communes de Forez-Est est plus important que dans le sens inverse (solde de 10 millions d'euros).



# LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

## | et proche Haute-Loire, territoires les plus liés à la Métropole de Saint-Étienne |

Au-delà du poids des salaires diffusés par Saint-Étienne Métropole à destination des territoires voisins, il est intéressant de regarder la part que cela représente dans les salaires perçus par les résidents des territoires en question.

Quatre territoires bénéficient fortement de l'activité économique générée par les entreprises de Saint-Étienne Métropole, illustrant

par ce biais l'intensité des liens qui unit ces territoires :

- Loire Forez agglomération, pour qui les 27 % de salaires diffusés par Saint-Étienne Métropole représentent 40 % de la totalité des salaires perçus par les résidents de Loire-Forez agglomération ;
- Forez-Est, pour qui les 14 % de salaires diffusés par la Métropole

représentent 33 % des salaires perçus ;

- Les Monts du Pilat, pour qui les 5 % de salaires diffusés par la Métropole représentent 49 % des salaires perçus ;
- La proche Haute-Loire\*, pour qui les 17 % de salaires diffusés par la Métropole représentent 33 % des salaires perçus.

# LA MÉTROPOLE DE SAINT-ÉTIENNE,

## | liée à la Métropole de Lyon, mais pas sa principale bénéficiaire |

76 % des salaires perçus par les actifs résidents de Saint-Étienne Métropole proviennent d'entreprises du territoire. Seulement 24 % sont captés d'autres territoires, dont 41 % de la Métropole de Lyon, soit 10 % des salaires détenus par les résidents stéphanois.

Si la Métropole de Lyon constitue la principale zone de captation des actifs résidents stéphanois, ce constat est à relativiser au regard de ce que la masse salariale générée

par les entreprises lyonnaises à destination de résidents stéphanois représente dans la totalité de la masse salariale générée par les entreprises lyonnaises (2 %).

Les échanges à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne sont réels et s'expliquent principalement par les navetteurs entre les deux villes-centres mais c'est au sein de sa périphérie que Lyon diffuse le plus. Les établissements de la Métropole de

Lyon versent 292 millions d'euros aux 173 600 actifs vivant dans la Métropole de Saint-Étienne, ils versent 910 millions d'euros aux 77 300 actifs de l'Ouest et des Monts du Lyonnais et 800 millions d'euros aux 32 600 actifs du Nord Isère. L'Ouest et les Monts du Lyonnais sont les plus dépendants de la Métropole de Lyon avec plus de 50 % des salaires perçus par les résidents qui en sont issus.

\* La proche Haute-Loire est composée de la CC Loire et Semène, la CC Marches du Velay-Rochebaron, la CC des Sucs, la CC du Pays de Montfaucon et de la CC du Haut Lignon

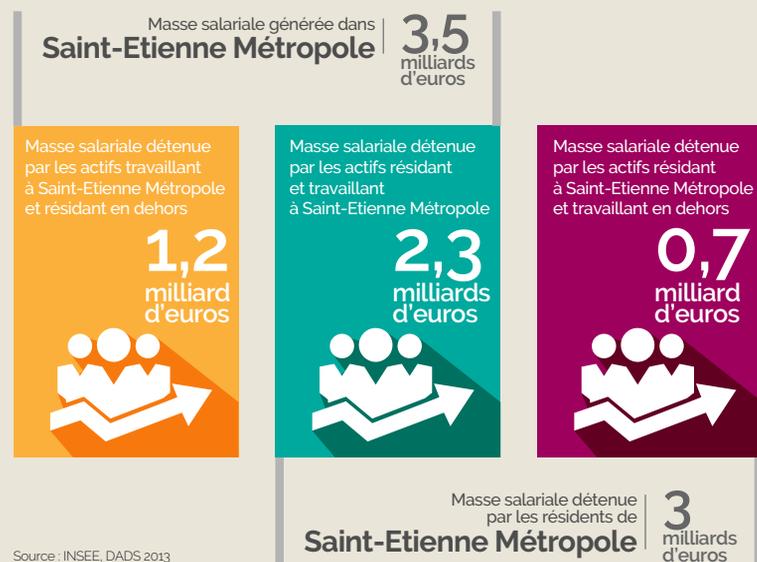
# LES ÉCHANGES

## AU SEIN DE SUD LOIRE

### UN TIERS DES SALAIRES VERSÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE SONT DÉTENUS PAR UN NAVETTEUR

Les salaires versés par les établissements de Saint-Étienne Métropole concernent à 66 % des salaires versés à des actifs qui résident sur ce territoire. Parmi les salaires diffusés en dehors de Saint-Étienne Métropole, 615 millions d'euros sont versés à des navetteurs qui résident dans une autre intercommunalité de la Loire, et 630 millions d'euros à des navetteurs résidant en dehors du Département.

#### LES DIFFÉRENTS CONCEPTS DE MASSES SALARIALES

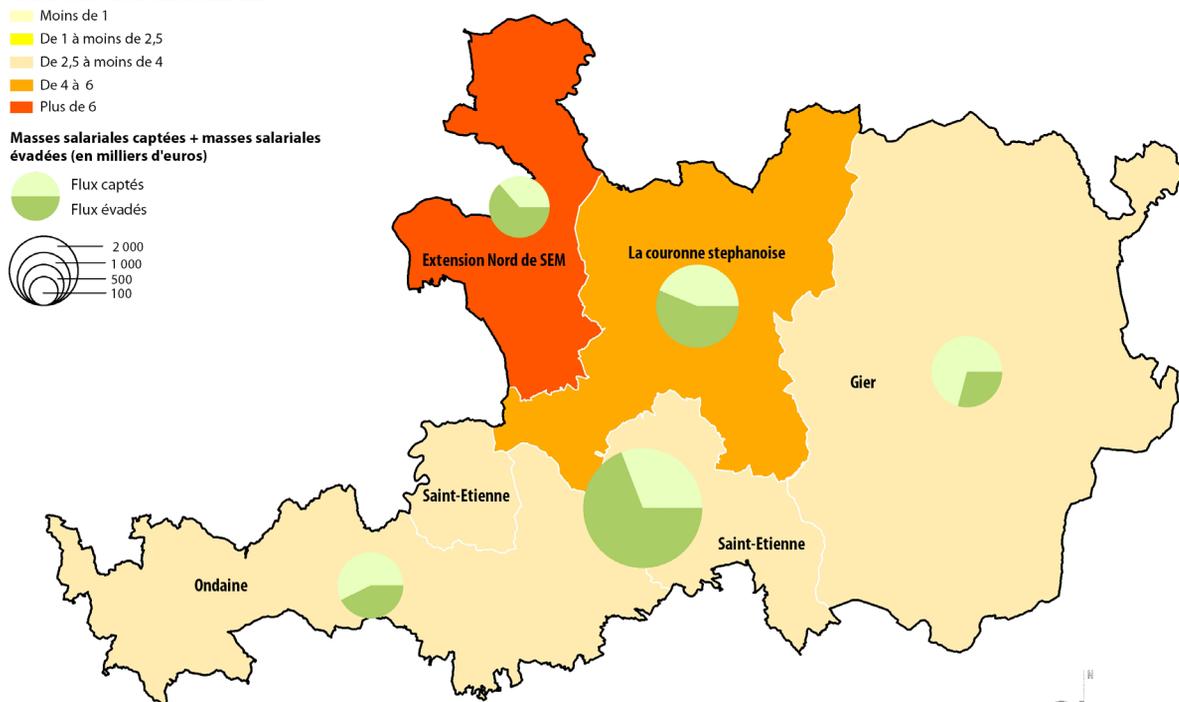


#### INTENSITÉ DES FLUX DE MASSES SALARIALES DANS SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

##### Intensité des flux de masses salariales\*

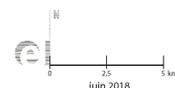


##### Masses salariales captées + masses salariales évadées (en milliers d'euros)



\* Rapport des masses salariales circulantes (captées + évadées) aux masses stables.

Source : INSEE (RGP, FEE, DADS, Filosofi 2013)



Saint-Étienne, principal pôle d'emplois de la Métropole, occupe une position centrale en terme de circulation des salaires. Ses établissements diffusent dans toute la Métropole et bien au-delà : 16 % des salaires versés par les établissements stéphanois concernent des résidents de la Couronne stéphanoise, 12 % de l'Ondaine, 9 % du Gier et 9 % du Sud Plaine de Loire Forez agglomération. 16 % partent en dehors du périmètre d'étude.

Même si, au regard du solde des flux de salaires, Saint-Étienne est la zone de la Métropole qui diffuse le plus (solde négatif de - 643 millions d'euros), elle n'est pas la seule à

diffuser davantage qu'elle ne capte. C'est également le cas de l'Extension Nord de la Métropole de Saint-Étienne (solde de -119 millions d'euros) et de la Couronne stéphanoise (-101 millions d'euros), secteurs dans lesquels le poids de la masse salariale interne est modeste (respectivement 25 % et 28 % des salaires des résidents).

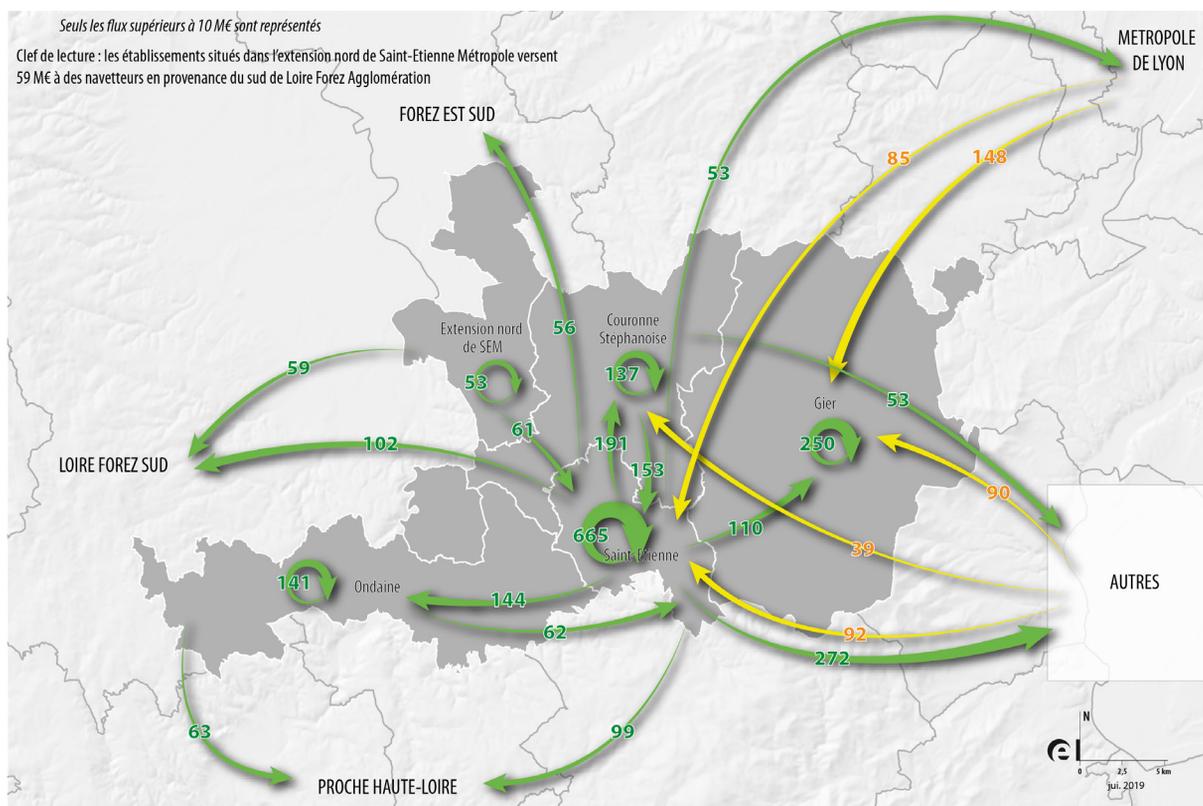
▪ **Saint-Étienne, une commune étroitement liée à sa Couronne**

La circulation des salaires entre Saint-Etienne et sa Couronne s'effectue dans les deux sens. Les flux en provenance de Saint-Etienne et à destination de la Couronne stéphanoise (notamment

de Sorbiers, Villars et Saint-Jean-Bonnefonds) représentent 39 % de la masse salariale des actifs résidents de la Couronne. Mais si la masse salariale des actifs travaillant à Saint-Étienne et résidant dans la Couronne stéphanoise est importante (191 millions d'euros), c'est aussi le cas de celle des actifs travaillant dans la Couronne et résidant à Saint-Étienne (163 millions d'euros).

Sur les 665 millions d'euros détenus par les résidents de Saint-Étienne, 56 % concernent des actifs travaillant sur place. Autrement dit, 44 % des salaires viennent d'entreprises situées en dehors de Saint-Étienne.

**CIRCULATION DES SALAIRES (EN MILLIONS D'EUROS)**



Or, ce sont les entreprises de la Couronne stéphanoise (Saint-Priest-en-Jarez, la Talaudière, etc.) qui diffusent la plus grande masse salariale auprès de la ville-centre (29 % des salaires captés). Elles sont suivies, loin derrière, à 14 % d'entreprises de territoires extérieurs au périmètre d'étude (principalement Ile-de-France, où les salaires sont élevés), à 12 % de l'Ondaine et 10 % de la Métropole de Lyon.

■ **Proche Haute-Loire : un territoire lié à l'Ondaine et à Saint-Étienne**

50 % des salaires des résidents de la proche Haute-Loire concernent des actifs qui y travaillent. En dehors des flux internes, Saint-Étienne et l'Ondaine constituent les deux principaux territoires de provenance des salaires de la proche Haute-Loire. Les établissements de Saint-Étienne versent 16 % (soit 99 millions d'euros) des salaires des résidents alti-ligériens, les établissements de l'Ondaine (Roche-la-Molière, Firminy, Chambon-Feugerolles) en versent 10 % (63 millions d'euros). Les flux à destination de la proche Haute-Loire représentent 17 % des salaires versés par les entreprises de l'Ondaine, ce qui confirme les relations entre ces territoires.

Les établissements de Saint-Étienne, s'ils diffusent de la masse salariale aux résidents de la proche Haute-Loire, représentent aussi 33 % des salaires versés aux résidents de l'Ondaine.

■ **Gier : territoire d'interface entre Saint-Étienne et Lyon**

Les communes du Gier, à mi-chemin entre Saint-Étienne et Lyon, constituent un véritable territoire d'interface, ce qui n'est pas sans

conséquence sur les flux de masse salariale. Les flux en provenance d'établissements stéphanois représentent 16 % de la masse salariale des actifs résidents du Gier (soit 110 millions d'euros), ils sont suivis à raison de 13 % (85 millions d'euros) par les établissements de la Métropole de Lyon (hors Lyon et Villeurbanne) puis des communes de Lyon-Villeurbanne (9 %, 63 millions d'euros).

Sur les 292 millions d'euros de salaires générés par des entreprises lyonnaises (Métropole de Lyon) à destination de résidents de Saint-Étienne Métropole, 148 millions d'euros concernent des actifs du Gier, soit plus d'un sur deux.

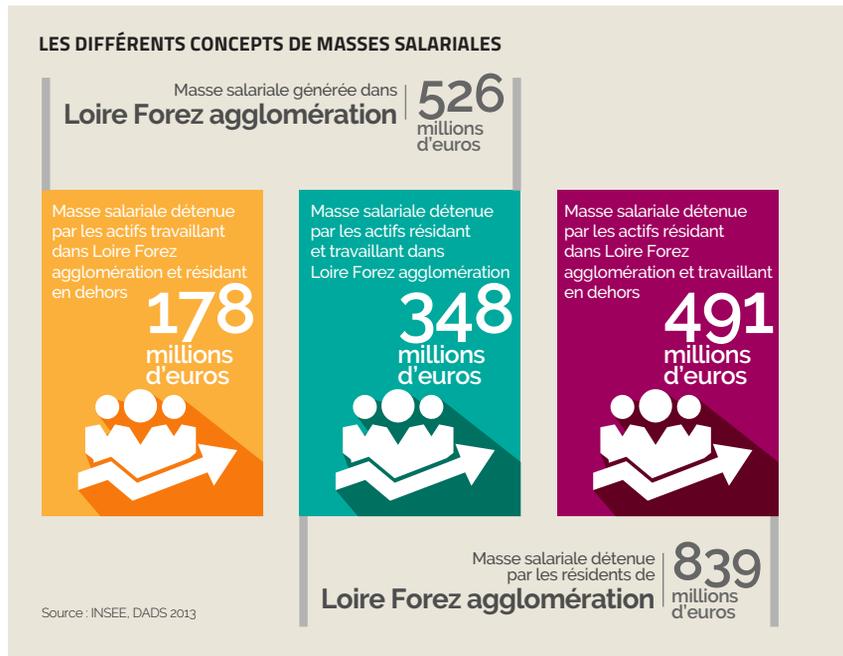
■ **Extension Nord : secteur stratégique en termes de circulation des salaires**

Seulement 25 % de la masse salariale de l'Extension Nord concerne des résidents qui travaillent sur ce territoire, la majorité des salaires concernent des actifs résidents en dehors.

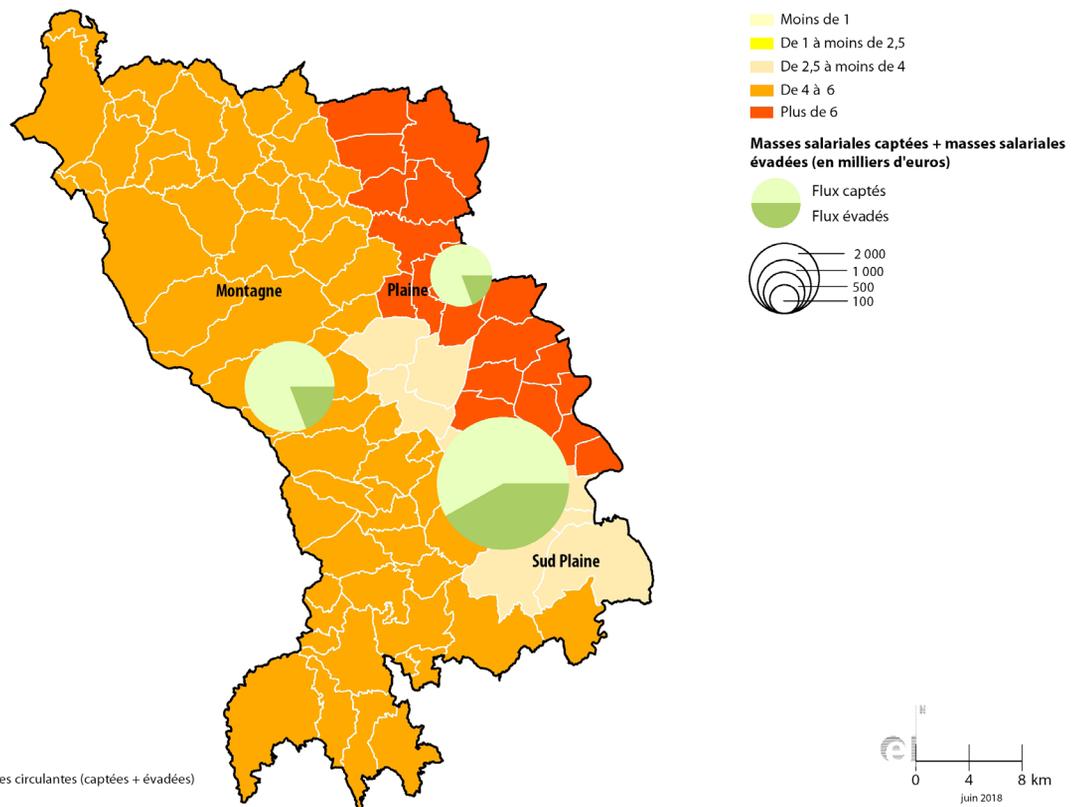
Si ce sont principalement les établissements de Saint-Étienne qui génèrent le plus de salaires à destination des résidents de l'Extension Nord (29 % des salaires détenus), et notamment d'Andrézieux-Bouthéon, de la Fouillouse et de Saint-Galmier, l'Extension Nord diffuse à son tour des salaires auprès de nombreuses zones. Les principaux flux se font à destination du Sud Plaine de Loire Forez agglomération et notamment de Saint-Just-Saint-Rambert (18 % des salaires versés par les entreprises de l'Extension Nord, soit 59 millions d'euros), de Saint-Etienne (13 %) et du Sud de Forez-Est et notamment de Veauche (12 %).

## 60 % DES SALAIRES DÉTENUS PAR LES RÉSIDENTS DE LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION VIENNENT DE L'EXTÉRIEUR

Les salaires détenus par les résidents de Loire Forez agglomération concernent à 41 % des salaires d'actifs travaillant au sein de ce territoire. La part des salaires versés à des actifs stables est particulièrement faible pour le secteur de la Plaine où 92 % des salaires sont issus d'entreprises extérieures. Elle l'est aussi pour le secteur Montagne (77 %).



### INTENSITÉ DES FLUX DE MASSES SALARIALES DANS LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION



\* Rapport des masses salariales circulantes (captées + évadées) aux masses stables.

Source : INSEE (RGP, FEE, DADS, Filosofi 2013)

HA - 06/104



## 67 % DES SALAIRES DÉTENUS PAR LES RÉSIDENTS DE FOREZ-EST VIENNENT DE L'EXTÉRIEUR

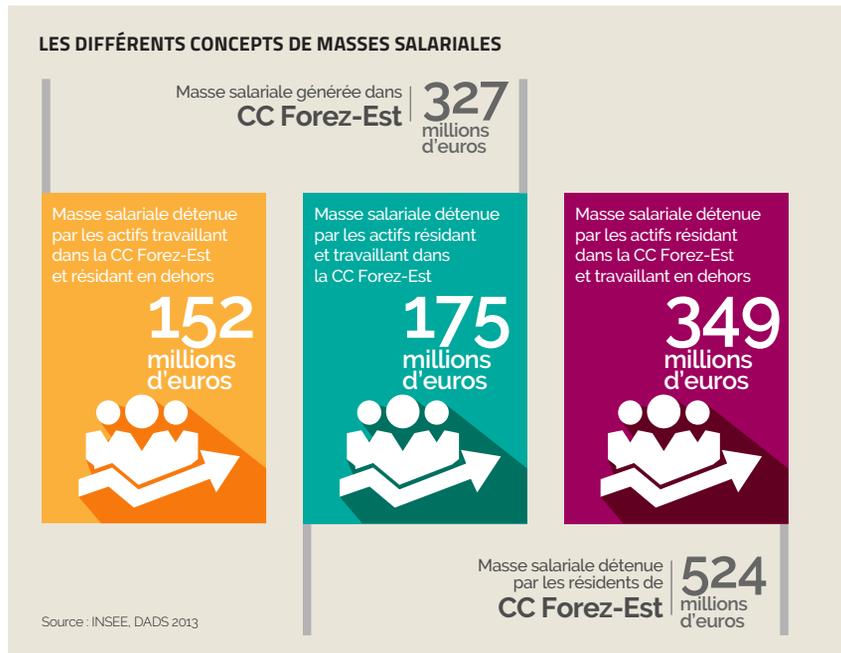
Seul un tiers des salaires détenus par les résidents de Forez-Est concerne des salaires d'actifs travaillant au sein de ce territoire. La part des salaires versés à des actifs stables est particulièrement faible pour le Sud de Forez-Est où 80 % des salaires sont issus d'entreprises extérieures.

Les deux secteurs de Forez-Est (Nord et Sud) captent davantage de salaires qu'ils n'en diffusent (soldes respectifs de 79 et 119 millions d'euros).

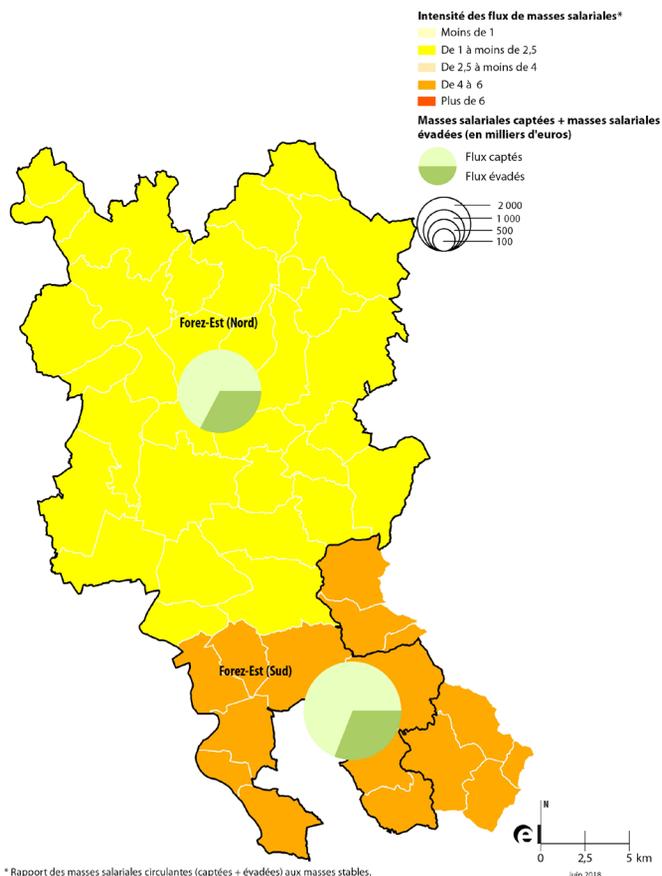
### ▪ Sud de Forez-Est, territoire autonome, très en lien avec l'extérieur du Département

Sur les 270 millions d'euros de salaires détenus par les résidents du Sud de Forez-Est, seulement 20 % sont issus d'établissements localisés sur place. Le principal territoire de captation est Saint-Étienne à hauteur de 21 % des salaires des résidents. Il est suivi de l'extension Nord de Saint-Etienne Métropole (15 %), plus particulièrement d'Andrézieux-Bouthéon, et de la Couronne stéphanoise (10 %), notamment de Saint-Priest-en-Jarez.

A contrario, c'est d'abord à destination des résidents du Sud de Forez-Est (Veauche, Montrond-les-Bains) puis de ceux du Sud Plaine de Loire Forez agglomération (Saint-Just-Saint-Rambert, Montbrison) que les entreprises du Sud de Forez-Est génèrent le plus de salaires (respectivement 35 % et 12 % des salaires versés). Elles versent très peu de salaires aux résidents de Saint-Étienne Métropole.



### INTENSITÉ DES FLUX DE MASSES SALARIALES DANS FOREZ-EST



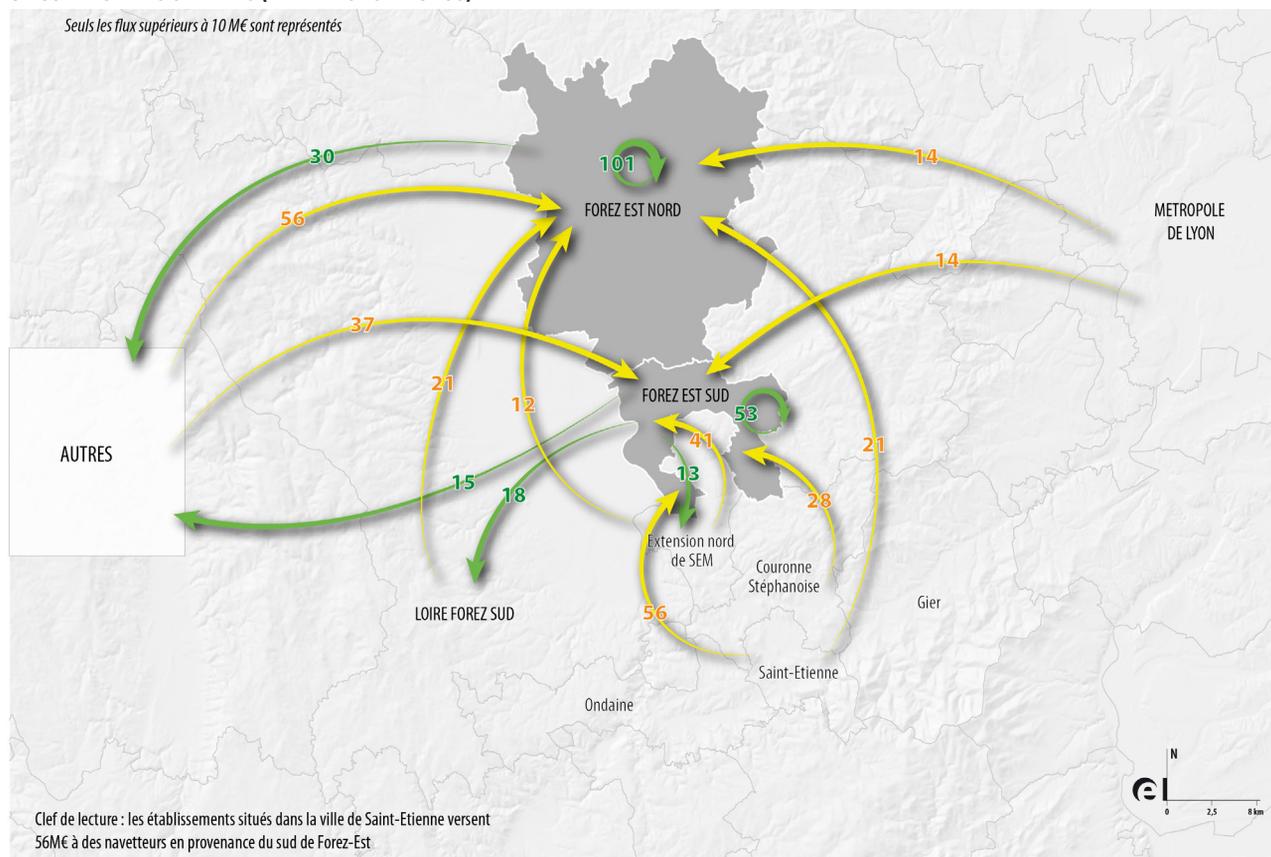
### ▪ Secteur « Nord », à dominante résidentielle

40 % des salaires détenus par les résidents du Nord de Forez-Est sont versés par des établissements situés sur place, la commune de Feurs concentrant la plupart d'entre eux.

Les 60 % de masse salariale issus d'établissements situés en dehors du Nord de Forez-Est proviennent pour 26 % de zones extérieures à notre périmètre d'étude (Monts du Lyonnais, Ouest Rhodanien), pour 21 % de Saint-Étienne et pour 21 % du Sud Plaine de Loire Forez agglomération (Montbrison).

#### CIRCULATION DES SALAIRES (EN MILLIONS D'EUROS)

Seuls les flux supérieurs à 10 M€ sont représentés



### A RETENIR :

Saint-Étienne Métropole, principal pôle d'emplois de la Loire, génère de la richesse et la diffuse amplement, se retrouvant ainsi au cœur des échanges du Sud de la Loire et de la proche Haute-Loire. Quelques relations notables sont identifiées à l'image de Saint-Étienne avec sa Couronne, du Gier qui s'affirme comme interface entre Saint-Étienne et Lyon, de l'Ondaine très liée à la proche Haute-Loire ou du rôle central de l'Extension Nord de la Métropole. Les EPCI du Forez, à l'exception du Sud Plaine de Loire Forez agglomération qui se situe en position intermédiaire, sont davantage résidentiels.



46 rue de la télématique  
CS 40801  
42952 Saint-Etienne cedex 1  
tél : 04 77 92 84 00  
fax : 04 77 92 84 09  
mail : epures@epures.com  
web : www.epures.com